



PLFSS 2026 ET SURTAXE EXCEPTIONNELLE SUR LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ :

GRÂCE À SON DIVIDENDE ÉCO-SANTÉ, HARMONIE MUTUELLE DÉCIDE DE NEUTRALISER L'IMPACT DE LA SURTAXE POUR SES ADHÉRENTS ET ENTREPRISES CLIENTES

Paris, le 17/12/2025 – Le PLFSS 2026, adopté le 16 décembre 2025 par l'Assemblée nationale, impose aux organismes complémentaires santé une surtaxe exceptionnelle de 1,1 milliard d'euros. Une mesure qui aura nécessairement des conséquences sur les cotisations des organismes complémentaires. Pour protéger ses adhérents et entreprises clientes, Harmonie Mutuelle prend l'engagement exceptionnel de neutraliser l'impact de cette nouvelle taxe.

UNE DÉCISION FORTE DANS UN CONTEXTE EXCEPTIONNEL

En choisissant de neutraliser la surtaxe sur les complémentaires santé, adoptée dans le PLFSS 2026, Harmonie Mutuelle réaffirme sa priorité : **protéger durablement ses adhérents et entreprises clientes**, grâce à son modèle mutualiste singulier.

Cette décision illustre la capacité d'Harmonie Mutuelle à agir rapidement et de manière responsable grâce à **une gestion rigoureuse et un modèle vertueux qui ont déjà fait leurs preuves**.

« Dans ce contexte exceptionnel, nous prenons une décision qui l'est tout autant pour protéger nos adhérents et entreprises clientes : neutraliser intégralement l'impact de cette taxe. Notre gestion rigoureuse et prudente, comme les comportements vertueux de nos adhérents et entreprises clientes, nous avaient déjà permis, en 2025, de leur redistribuer les bons résultats 2024 sous la forme d'un dividende Éco-santé. », explique **Catherine Touvrey, directrice générale d'Harmonie Mutuelle**.

« Ce mécanisme de redistribution, qui nous est propre, nous permet de nous engager aujourd'hui à protéger nos adhérents et entreprises clientes des conséquences financières de l'effort fiscal qui nous est imposé en 2026. Pour autant, cette réponse d'urgence doit en rester une. Nous appelons de nos vœux une approche concertée avec les pouvoirs publics pour définir ensemble un modèle pérenne de financement de notre système de santé. », ajoute **Thomas Blanchette président d'Harmonie Mutuelle**.

QUI SERA CONCERNÉ ?

Cette mesure protectrice¹ s'appliquera à l'ensemble des adhérents particuliers ainsi qu'à toutes les entreprises clientes en assurance et en gestion directes auprès d'Harmonie Mutuelle.

Elle bénéficiera donc à tous ceux qui relèvent du modèle de mutualisation d'Harmonie Mutuelle, un modèle qui vise à garantir une protection stable et durable à ses adhérents et entreprises clientes, même dans un contexte exceptionnel.

¹ Les modalités seront précisées lors de la publication des résultats d'Harmonie Mutuelle, en avril 2026.



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

1^{ère} mutuelle santé de France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : l'engagement 80/20 et le dividende Éco-santé. Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 100 000 entreprises et 165 000 entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de 7 000 collaborateurs et élus, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

[Harmoniemituelle.fr](https://www.harmoniemituelle.fr)



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE – SOINS & ACCOMPAGNEMENT – LOGEMENT



www.groupe-vyv.fr



CONTACTS PRESSE

Thomas Marko & Associés

Vincent Rocenovic vincent.r@tmarkoagency.com 06 95 33 79 11

Mathieu Massimi mathieu.m@tmarkoagency.com 06 12 55 17 07